



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Jeudi 3 septembre 2015

Convoqué le 25 Août 2015, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, maire.

Membres présents : Mme Edith GODIER, maire, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, Mme Nelly BIGOT adjoints. MM. Sébastien LETELLIER, David HERGAULT, Franck LEMERAY - Mmes Delphine TROPRES, Christelle LOUVEAU, Marie-Josée BLEUX conseillers municipaux.

Le conseil municipal est composé de 10 membres en exercice, 10 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Didier BERTHELOT

Démission d'un conseiller municipal

Délibération n° 2015-18

Madame le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Joachim FAUCONNIER, conseiller municipal.

Par courrier, en date du 25 août 2015, Monsieur Joachim FAUCONNIER a fait part de sa démission d'élu municipal pour des raisons personnelles et professionnelles. En conséquence, le conseil municipal compte 10 membres en exercice, à compter de la réception du courrier de Monsieur Joachim FAUCONNIER.

Le conseil municipal en prend acte

Élection d'un nouveau délégué au SIGO et d'un nouveau suppléant

Délibération n° 2015-19

Suite à la démission de Joachim FAUCONNIER, (délibération N° 2015-18) conseiller municipal, délégué titulaire au syndicat intercommunal du Grand Odon (SIGO), il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au SIGO.

M, Sébastien LETELLIER, conseiller municipal, fait acte de candidature au poste de délégué titulaire. Il est élu à l'unanimité délégué titulaire au syndicat intercommunal du Grand Odon (SIGO).

M, Franck LEMERAY, conseiller municipal, fait acte de candidature au poste de délégué suppléant. Il est élu à l'unanimité délégué suppléant au syndicat intercommunal du Grand Odon (SIGO).

Élection d'un nouveau délégué au SIAEP Délibération n° 2015-20

Suite à la démission de Joachim FAUCONNIER, (délibération N° 2015-18) conseiller municipal, délégué titulaire au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP), il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au SIAEP

Franck LEMERAY, conseiller municipal, fait acte de candidature au poste de délégué titulaire, il est élu à l'unanimité, délégué titulaire au SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable).

Emploi d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Délibération n° 2015-21

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agent mis à disposition par la BACER pour le remplacement d'un agent en congé maladie est éligible au contrat d'insertion sous la forme d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Ce CAE est conclu pour une durée de 12 mois éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois. La durée hebdomadaire est de 20h minimum. La prise en charge de l'État est de 60% pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

En fonction de la nécessité du service, des heures complémentaires pourront être octroyées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un contrat de travail à compter du 1er septembre 2015 pour une durée hebdomadaire de 20/35e sur la base de l'indice brut 340 (IM : 321) avec possibilité en cas de surcroît de travail et pour les besoins du service, d'octroyer des heures complémentaires

Adhésion à l'amicale des maires et adjoints du canton d'Evrecy

Délibération n° 2015-22

Madame le Maire présente au conseil municipal les statuts de l'association des maires du canton d'Evrecy. Cette association a pour objet de :

- Développer des liens de solidarité entre maires du canton ;
- Faciliter les informations des maires, leur fournir des renseignements pratiques pouvant faciliter les décisions, organiser des rencontres avec les administrations ;

L'adhésion donne lieu une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à l'association des maires du canton d'Evrecy,
- D'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 11 article 6281.

Point sur la rentrée scolaire

Madame le maire précise que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions.

L'organisation du temps scolaire est identique à celle de l'an passé : les APS vont reprendre normalement. Toutefois, la participation des maternelles aux APS est plus importante.

L'association « Familles Rurales » n'a pas reconduit l'antenne de son centre aéré à Grainville-sur-Odon pour cette rentrée scolaire. Le désengagement des parents, le peu de fréquentation des enfants, le déficit important ont conduit le conseil d'administration de Familles Rurales à supprimer cette prestation. Cette décision est regrettable et dommageable pour quelques familles souligne Mme Edith GODIER.

Point sur les affaires courantes

- Recensement de la population.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine. Madame Delphine TROPRES est désignée coordonnateur (cf délibération N° 2015-17). Reste à trouver l'agent recenseur.

- Logement vacant.

Madame le maire informe le conseil que le logement situé au 5 rue Edward Chapman sera libre au

15 octobre prochain.

- Fête communale.

M, Sébastien LETELLIER demande s'il est possible que Mondrainville et Grainville-sur-Odon s'associent lors de la fête des Associations. Mme Nelly BIGOT, adjointe, responsable de la vie associative, précise que les associations mondrainvillaises n'y sont pas favorables. Une réflexion sera toutefois menée auprès des présidents d'associations des deux communes. Madame le maire répond qu'un forum commun ne remettrait nullement en cause l'identité de chaque association. Les associations de Mondrainville resteront toujours mondrainvillaises.

- Évacuation des eaux pluviales rue de l'avenir.

En cas de forts orages, les riverains de la rue de l'Avenir se plaignent, à juste titre, que leurs habitations sont régulièrement inondées. Cela avait déjà été le cas il y a 2 ans, un nouvel épisode orageux s'est reproduit cet été. La municipalité étudie toutes les solutions pour tenter de remédier aux conséquences de ces événements climatiques de plus en plus fréquents.

L'an dernier, il a été procédé au reprofilage du fossé route de Bretagne ce qui a permis une meilleure évacuation de l'eau pluviale.

Des travaux de maçonnerie vont être entrepris dans le regard au bout du chemin piéton.

Un nouveau devis est demandé à l'entreprise MOULIN pour permettre soit un redimensionnement des buses existantes, soit la création d'un nouveau busage parallèle.

- Vitesse excessive près de l'école, rue de l'avenir.

Les riverains estiment que la vitesse rue de l'Avenir dépasse largement les 50km/h. Des contrôles de gendarmerie sont demandés et des aménagements de voirie seront étudiés pour passer en Zone 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.